



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0165

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec l'Inserm - Abrogation de la délibération n° 2007-4432 en date du 5 octobre 2007

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

**Séance publique du 8 juillet 2008****Délibération n° 2008-0165**

commission principale :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec l'Inserm - Abrogation de la délibération n° 2007-4432 en date du 5 octobre 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 15 octobre 2007, le conseil de Communauté a décidé de soutenir le projet de recherche et développement (R&D) CollectAIR et a autorisé monsieur le président à signer l'avenant à la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités partenaires.

Il a également été approuvé, le 15 octobre 2007, un financement de 134 000 € au bénéfice de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (ENS de Lyon-Unité 758 Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)) dans le cadre de sa participation au projet de recherche et développement de CollectAIR. Pour des questions d'organisation administrative, l'unité de recherche U 758 concernée souhaite que la subvention accordée soit gérée par sa tutelle Inserm. Cette délibération abroge donc la délibération n° 2007-4432 votée lors du Conseil du 15 octobre 2007 afin de remplacer le bénéficiaire ENS de Lyon par le bénéficiaire Inserm selon le calendrier suivant :

- le versement d'une subvention de 46 900 € au titre de l'année 2008,
- le versement d'une subvention de 46 900 € au titre de l'année 2009,
- le versement d'une subvention de 40 200 € au titre de l'année 2010.

Ainsi, pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer l'Inserm, unité 758 Inserm-ENS de Lyon, dans le cadre de sa participation au projet de recherche et développement CollectAIR en liaison avec les activités du pôle Lyonbiopôle, à hauteur de 134 000 € comme défini dans la convention-cadre 2007.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- . 46 900 € en 2008, soit 35 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention et dès le premier comité de suivi du projet notifiant son démarrage effectif,
- . 46 900 € en 2009, soit 35 % de la participation financière accordée,
- . 40 200 € en 2010, soit le solde de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements sont précisées par la convention financière d'application jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

**DELIBERE**

**1° - Abroge** la délibération n° 2007-4432 en date du 15 octobre 2007.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention de 134 000 € à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Inserm.

**4° - Ces dépenses** seront imputées aux crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008, 2009 et 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1294.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.**